

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

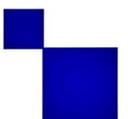
Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 04-01 du 4 juillet 2019

ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION – ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE STAGE POUR LES PERSONNES NON INDEMNISÉES ENGAGÉES DANS UN PARCOURS D'ACCÈS À L'EMPLOI – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 2007-X-46 du 2 octobre 2007 relative à l'allocation d'une prime de stage aux demandeurs d'emploi sans ressource engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, et le règlement afférent prévoyant les modalités d'attribution et de versement de cette prime de stage,

Vu les demandes de subvention des associations ci-dessous mentionnées,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE à l'association *JEREMY* une subvention de fonctionnement de 38 780 € ;
- ALLOUE à l'association *l'Ecole de conduite française (E.C.F.)* une subvention de fonctionnement de 54 000 € ;
- ALLOUE à l'association *CaféContact* une subvention de fonctionnement de 34 000 € ;
- ALLOUE à *OPCALIA* une subvention de fonctionnement de :
 - 18 000 € au titre de l'action de préparation opérationnelle à l'emploi collective d'agent de pressing,
 - 9 000 € au titre de l'action de préparation opérationnelle à l'emploi collective d'agent de prévention et de sécurité privée ;
- ALLOUE à l'association *ISP FORMATION* une subvention de fonctionnement de 18 463 € ;



- ATTRIBUE une prime de stage, modulable selon la situation administrative des bénéficiaires et la durée de leur formation, d'un montant maximum de 440 € mensuels aux stagiaires sans ressources suivants, engagés dans des parcours d'accès à l'emploi pour un montant total de 8 200 € :

- Mme CAMARA Lamina,
- M. DOUZOUO Kévin,
- M. NGANGA Frise-Habib,
- M. YAI Dieng-Guy-Martial,
- M. FARHAN Toufik,
- M. MENDES Alex ;

- APPROUVE les conventions avec les associations *JEREMY*, *E.C.F.*, *CaféContact* et *ISP*, dont projets ci-annexés ;

- APPROUVE les avenants n° 3 et 4 à la convention avec *OPCALIA*, dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
 et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.